

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



UN LIBRARY

DEC 8 1975

SA COLLECTION

Distr.  
LIMITEE

A/C.1/L.752  
septembre 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 41 de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Incidences administratives et financières du projet de  
résolution publié sous la cote A/C.1/L.749

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur

1. Aux termes du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/L.749, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général "de prendre des mesures appropriées pour renforcer la Division des affaires concernant le désarmement, notamment en lui adjoignant le personnel dont elle a besoin pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités accrues". Il est indiqué au premier alinéa du préambule du projet de résolution que l'accroissement de ces responsabilités concerne le Service des réunions et conférences sur le désarmement et la suite à donner aux décisions adoptées par l'Assemblée générale, notamment en ce qui concerne les demandes de renseignements, d'études et de rapports sur des questions relatives au désarmement.
2. Depuis 1969, la Division des affaires concernant le désarmement comprend trois sections : a) la Section des commissions et des conférences, b) la Section des problèmes particuliers, et c) la Section de l'information et de la recherche. Au cours de la période allant de 1971 à 1975, les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement se sont nettement développées; en conséquence, les responsabilités et le volume de travail de la Division, comme il est noté dans le projet de résolution, ont augmenté considérablement.
3. Si l'on passe en revue les activités de la Division des affaires concernant le désarmement au cours des cinq dernières années - de 1971 à 1975, on constate un accroissement marqué du volume de travail, en particulier au cours des deux dernières années. Cet accroissement apparaît avec le plus de netteté lorsque l'on considère le nombre de séances dont le Service a effectivement été assuré par la Division et le volume de la documentation établie à la demande de l'Assemblée générale et d'autres organes s'occupant du désarmement. En 1975, par exemple,

75-27432

3p.

/...

la Division a fourni du personnel pour les réunions suivantes : a) deux sessions de la Conférence du Comité du désarmement, y compris des séances officielles et officieuses et des séances avec la participation d'experts; b) une session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; c) la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; d) les réunions du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement; e) les réunions du Comité spécial de l'océan Indien et les réunions officieuses des Etats côtiers et des Etats sans littoral de la région de l'océan Indien; et f) les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les zones exemptes d'armes nucléaires. En outre, un fonctionnaire de la Division a assisté, en tant qu'observateur, à la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale. Au total, la Division a assuré le service de bien plus de 200 séances, dont la plupart se sont tenues à Genève. De plus, elle s'acquitte de nombreuses tâches importantes liées à l'examen de tous les points de l'ordre du jour de la trentième session de l'Assemblée générale relatifs au désarmement. Au total, le nombre de séances en 1975 a été plus de deux fois supérieur à celui de 1971. Il en est de même en ce qui concerne la documentation. En 1975, la Division a participé notamment à l'élaboration d'un grand nombre de rapports demandés par l'Assemblée générale dans des résolutions adoptées à sa vingt-neuvième session. Par ailleurs, elle a été chargée d'établir un certain nombre de documents de travail pour le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tâche dont elle avait également été chargée pendant une grande partie de l'année 1974. Actuellement, la Division travaille également à l'achèvement du volume intitulé "Les Nations Unies et le désarmement, 1970-1975", qui donne un compte rendu détaillé des activités de l'Organisation dans les domaines de la limitation des armements et du désarmement au cours des cinq dernières années. Cette seule étude implique la rédaction de plusieurs centaines de pages de texte.

4. Le Secrétaire général croit comprendre que la Division des affaires concernant le désarmement devrait être renforcée en fonction de ses tâches et responsabilités actuelles ainsi que de celles qui sont prévues pour 1976, indépendamment de l'examen fondamental du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement prévu dans le projet de résolution A/C.1/L.732.

5. Le Secrétaire général a soigneusement examiné de quelle manière il pourrait répondre, le plus efficacement possible, à la demande formulée dans le projet de résolution A/C.1/L.749. Il estime qu'au stade actuel, on pourrait renforcer la Division des affaires concernant le désarmement en créant de nouveaux postes à la section des commissions et conférences et en renforçant légèrement l'effectif de la Section des problèmes particuliers, comme il est indiqué ci-après.

6. Afin de fournir les services nécessaires pour les conférences, les commissions, les groupes d'experts et autres réunions portant sur le désarmement, la Section des commissions et conférences s'est vue de plus en plus dans l'obligation au cours des dernières années de faire appel aux ressources des deux autres sections, en utilisant bien plus qu'il n'était souhaitable et avec une souplesse excessive les effectifs limités de la Division. En 1975, notamment, le service des commissions et des

/...

conférences a représenté plus de la moitié du volume de travail de la Division. Ainsi, le renforcement de la Section des commissions et conférences contribuerait à rétablir un certain équilibre au sein de la Division et permettrait aux deux autres sections d'utiliser essentiellement leurs propres effectifs pour s'acquitter de leurs responsabilités respectives.

7. En ce qui concerne le service des commissions et des conférences, on s'attend que le volume de travail soit pendant un certain nombre d'années le même qu'en 1975, voire supérieur. Ceci étant, le Secrétaire général estime qu'il sera nécessaire de créer trois postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux supplémentaires à compter du 1er janvier 1976 pour renforcer les effectifs de la Section des commissions et conférences de la Division des affaires concernant le désarmement, à savoir : un poste P-5 pour un administrateur hors classe qui aiderait le chef de la Section à organiser le travail et les services de la Section; un poste P-4 pour un fonctionnaire chargé de la rédaction, qui aurait pour principale tâche d'aider à élaborer les rapports et d'autres documents de conférence; et un poste P-3 pour un fonctionnaire qui aiderait à exécuter les travaux de la Section, selon les besoins.

8. Toutefois, en ce qui concerne le nouveau poste P-5, le Secrétaire général tient à rappeler que ce poste a déjà été demandé et inclus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 et approuvé en première lecture par la Cinquième Commission. Si ce poste est approuvé par l'Assemblée générale à la présente session, les incidences financières de la résolution ne s'appliqueront qu'aux autres postes - un P-4, un P-3 et un agent des services généraux. Les incidences financières de ces postes sont estimées à 99 000 dollars pour l'exercice biennal 1976-1977.

9. Il est également proposé de créer un poste P-4 à dater du 1er janvier 1976 à la Section des problèmes particuliers. Cette section a notamment pour tâche : a) de suivre de près l'application des résolutions de l'Assemblée générale et d'autres conférences et commissions; b) de suivre de près l'application des accords sur le désarmement qui ont été conclus; et c) d'assurer la liaison avec d'autres services du Secrétariat, ainsi qu'avec les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique et les organisations non gouvernementales. Le volume de travail de la Section a augmenté considérablement au fil des ans et la création d'un poste P-4 aiderait la Section à fonctionner comme un service autonome. Les incidences financières pour ce poste sont estimées à 45 200 dollars pour l'exercice biennal 1976-1977.

10. En résumé, l'adoption du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/L.749 entraînerait des dépenses supplémentaires s'élevant à 144 200 dollars pour l'exercice biennal 1976-1977.

---